

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue à huis clos le 10 novembre 2020, à 20h00, au centre communautaire située au 2842 rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne et Shawn Campbell, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjointe au directeur général, responsable de l'urbanisme, sont aussi présents.

20-11-01 **Approbation de la tenue de la séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne que le conseil accepte que la séance de conseil du 10 novembre 2020 soit tenue à huis clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-11-02 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne que l'ordre du jour soit adopté en rajoutant les points suivants à la section divers :

1. Appui à une demande de subvention du COBAVER-VS
2. Annulation de la résolution # 20-10-12
3. Achat d'une pompe portative
4. Signature d'une entente de services avec la FQM – département d'ingénierie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-03 **Approbation du procès-verbal de la séance d'octobre 2020**

Maire

Secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'octobre 2020 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

20-11-04 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2020-11-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-05 **Appui à la municipalité de Sainte-Marthe – demande signalisation au MTO**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marthe a reçu des plaintes de la part de certains résidents de la montée Sainte-Julie et du chemin Sainte-Julie concernant le bruit résultant de l'utilisation de frein moteur par des camions;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la courbe à l'intersection du 3^e Rang et de la montée Sainte-Julie oblige les véhicules lourds à freiner sur le 3^e Rang en direction est;

ATTENDU QUE le 3^e Rang et le chemin Sainte-Julie relèvent de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu :

D'APPUYER la résolution 20-10-107 de la Municipalité de Sainte-Marthe dans le cadre de leur demande au ministère des Transports du Québec;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux P-135 « interdiction d'utiliser le frein moteur » ou de panneaux de sensibilisation au bruit routier sur le 3^e Rang à l'approche de la montée Sainte-Julie, direction est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Information générale

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente aux membres du Conseil les points d'information reçue au cours du mois d'octobre 2020.

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2020 conformément à la Loi.

20-11-06 **Nomination du maire suppléant et remplaçant à la MRC**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu de nommer le conseiller Shawn Campbell, Maire suppléant de novembre 2020 à mai 2021, et de l'autoriser à remplacer Monsieur le Maire Denis Ranger, en cas d'absence, aux séances de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. En cas d'incapacité ou d'absence du Maire et du Maire suppléant, tous les membres du Conseil municipal sont autorisés à remplacer Monsieur le Maire aux séances de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-07 **Adoption du calendrier des séances du conseil municipal – 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui débuteront à 20h00 et se tiendront les :

12 janvier	9 février	9 mars	13 avril	11 mai	8 juin
13 juillet	10 août	14 septembre	12 octobre	16 novembre	
7 décembre					

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées conformément à la Loi.

20-11-08 **Renouvellement du régime d'assurance collective**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu, de procéder au renouvellement du régime d'assurance collective pour l'année 2021 au coût de 39 414 \$, plus la taxe de 9%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-09 **7^e Rang – autorisation pour la signature de l'acte de vente**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu, d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la signature de l'acte de vente du lot 6 364 640 auprès du cabinet *Pierre Bougie Notaire* pour le déplacement d'une partie du 7^e rang affecté par le glissement de terrain de 2017.

Maire

Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-10 **Approbation des coûts TECQ 2019 – 2023 pour les travaux du 6^e rang et nouvelle programmation de travaux**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-11 **Embauche d'un chauffeur de camion de déneigement suppléant**

Maire

Secrétaire-trésorier

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'embaucher M. Pierre Cousineau comme chauffeur de camion de déneigement suppléant et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-12 **Embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu, d'embaucher M. François Boucher comme préposé à l'entretien de la patinoire, et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-13 **Embauche de surveillants à la patinoire**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu, d'embaucher Olivier Berthiaume et Samuel Schmidt comme surveillants de la patinoire municipale, et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-14 **Embauche d'un journalier suppléant pour l'hiver 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à la majorité, le conseiller Danic Thauvette votant contre, d'embaucher M. Marcel Dicaire comme journalier suppléant pour l'hiver 2020-2021, et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celui-ci.

20-11-15 **Bénévole pour les paniers de fleurs**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu d'autoriser la citoyenne au nom de Mme Kimberly Cormack à contribuer bénévolement au choix des assortiments de fleurs, à l'installation et à l'entretien des paniers de fleurs pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-16 **Demande au ministère des Transports du Québec concernant l'accès de la rue Cannavina à la rue Principale (325)**

CONSIDÉRANT QU'une section du réseau de distribution d'eau dessert des résidents de la rue Cannavina, anciennement rue du Domaine des Copains;

CONSIDÉRANT QU'approximativement 200 mètres plus loin au nord, les résidents de la rue Principale sont également desservis par le réseau de distribution d'eau;

CONSIDÉRENT QU'entre la rue Cannavina et la rue Principale, soit sur la portion de 200 mètres environ, il n'y a aucune infrastructure de distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt collectif d'effectuer le bouclage du réseau de distribution d'eau (jonction de la rue Cannavina à la rue Principale)

Maire

Secrétaire-trésorier

afin d'augmenter l'apport d'eau et la pression dans le réseau existant, d'autant plus qu'il s'agit de recommandations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la rue Cannavina est située en zone agricole et que toute activité autre qu'agricole, sauf exceptions contenues dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, la Municipalité a entrepris des démarches dans ce sens avec la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de prolonger la rue Cannavina et de boucler le réseau de distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la CPTAQ par sa décision au dossier n° 406186, a fait droit à la demande de la Municipalité, en autorisant (1) la coupe d'arbres dont des érables, (2) la prolongation de la rue Cannavina et (3) les travaux de bouclage du réseau de distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention Fonds pour l'infrastructure municipales d'eau (FIMEAU) contient des sommes importantes pour la réfection et l'amélioration des réseaux de distribution d'eau municipaux et qu'un second appel de projets aura lieu en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton prévoit réaliser des investissements importants à court terme sur le réseau de distribution d'eau. Le bouclage du réseau de distribution faisant inéluctablement partie de ces investissements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton prévoit dans ce sens effectuer une demande de subvention au FIMEAU;

CONSIDÉRANT QU'en automne 2019, la Municipalité a effectué l'abattage d'arbres sur le tronçon séparant la rue Cannavina de la cour arrière de l'hôtel de ville, et ce, afin de prolonger la rue Cannavina jusqu'à la rue Principale, puis d'effectuer les travaux de bouclage du réseau de distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale est de juridiction provinciale et qu'elle est par conséquent gérée par le Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QU'une permission de voirie du MTQ est nécessaire afin de faire déboucher la rue Cannavina sur la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE les normes du MTQ requièrent un espacement suggéré minimal de 200 mètres en milieu urbain entre des intersections de rues locales donnant sur des routes sous la gestion du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongation de la rue Cannavina jusqu'à la rue Principale entraînerait des distances approximatives de 160 mètres par rapport à la rue Dicaire et de 170 mètres par rapport à la Montée de la Station, soit 30 à 40 mètres de moins que les normes du MTQ;

ATTENDU QU'au niveau des avantages, le prolongement de la rue Cannavina jusqu'à la rue Principale permettra également de faciliter la mobilité active, notamment le déplacement sécuritaire de piétons, qui pourraient traverser la rue Cannavina sans avoir à passer sur le réseau routier provincial (325) où l'on note le passage de véhicules lourds;

Maire

Secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Cannavina jusqu'à la rue Principale répond en outre aux objectifs de raccourcissement et d'optimisation du temps de réponse des services d'urgence (sécurité incendie, police, premiers répondants, ambulance, etc.) qui n'auraient plus à effectuer de détour par la Montée de la Station puis le 4^e rang avant de se rendre à des appels sur la rue Cannavina et le 4^e rang est, pour ne citer que ces chemins;

ATTENDU QUE le nombre de terrains à développer dans la rue Cannavina est très réduit à court et moyen termes vu que la quasi-totalité des terrains non construits se situent en zone agricole protégée, et que par conséquent une permission de voirie du MTQ ne susciterait pas un fort volume d'achalandage;

ATTENDU QUE la Municipalité a la prétention d'effectuer une étude de circulation et qu'elle prendra tous les moyens requis pour assurer la sécurité des usagers sur le réseau routier relativement à la demande de prolongation de la rue Cannavina jusqu'à la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du MTQ à l'effet d'autoriser que la rue Cannavina puisse déboucher sur la rue Principale susciterait une cohérence avec la décision de la CPTAQ rendue en 2015;

CONSIDÉRANT QUE de façon générale et en raison des éléments susmentionnés, faire droit à cette demande de la Municipalité permettrait de répondre à un intérêt collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu,

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton demande au ministère des Transports de permettre à ce que la rue Cannavina puisse être prolongée jusqu'à la rue Principale;

DE transmettre la présente résolution aux autorités administratives concernés du ministère des Transports pour étude ainsi qu'à la députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20-11-17 **Modification de la résolution # 20-08-10**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu, de modifier la résolution numéro 20-08-10 afin d'y mentionner la présence d'un usage de toilettage canin accessoire à la résidence conformément aux exigences de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-18 **Demande d'autorisation à la CPTAQ – lot 2 398 256**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la CPTAQ pour obtenir une autorisation d'usage résidentiel sur le lot 2 398 256 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit formuler une résolution pour appuyer ou non ladite demande et la transmettre à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le lot susmentionné est compris dans un îlot déstructuré identifié et approuvé au schéma d'aménagement de la MRC de

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

Vaudreuil-Soulanges et dans le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres résidences construites dans cet îlot déstructuré détiennent soit une autorisation de la CPTAQ, soit des droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE les constructions résidentielles sont permises par la réglementation d'urbanisme de la municipalité dans cet îlot déstructuré ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Stéphane Beauregard pour l'usage à des fins résidentielles du lot 2 398 256 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 955.1 mètres carrés et ayant front sur la rue Cannavina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-19

Retrait de compétences de la MRC – projet pilote de gestion des bandes riveraines en milieu agricole du bassin versant n° 1

CONSIDÉRANT le projet pilote de gestion des bandes riveraines en milieu agricole du bassin 1 proposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux municipalités concernées comprises dans ce bassin;

CONSIDÉRANT l'analyse des implications financières et des besoins concernant la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu :

DE ne pas participer à l'élaboration du projet pilote de gestion des bandes riveraines en milieu agricole du bassin 1;

DE signifier cette décision à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'aucune compétence de Celle-ci ne soit exercée en pareille matière, en ce qui concerne la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-20

Projet de règlement de zonage 314-7

Province de Québec
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-7

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 314 AFIN D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LE REMBLAI, LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES, LES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET LES USAGES PERMIS EN ZONE R-A 10

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le *Règlement de zonage numéro 314* ;

Maire

Secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 314* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter certains ajustements concernant les bâtiments accessoires, les tours de télécommunication et les usages permis en zone R-A 10 ;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL COMME SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 1.2.1 est modifié par le remplacement de la définition de l'expressions « Remblai » par ce qui suit :

« Remblai : Sol, roc, sable, gravier ou combinaison de ces matériaux rapportés à la surface naturelle du sol, du roc et du sol organique. Peut être remplacé ou non. »

ARTICLE 2 : Le premier alinéa de l'article 8.1.1 « Dispositions spécifiques aux garages détachés » est abrogé et le deuxième alinéa est modifié et se lit comme suit :

« La superficie combinée maximale des garages privés détachés est définie en fonction de la classification des dimensions de terrain suivante : »

ARTICLE 3 : L'annexe 2 « *Grille des usages et normes* » est modifiée à la première page de la zone A-28 par l'ajout d'un point vis-à-vis la ligne « *Tour de télécommunication (art. 14.5)* » apparaissant dans la rubrique « *Rappel de dispositions applicables* ».

ARTICLE 4 : L'annexe 2 « *Grille des usages et normes* » est modifiée à la première page de la zone R-A 10 par l'ajout d'un point vis-à-vis la ligne « *Administratif (P-B)* » apparaissant dans la rubrique « *Usages permis* ».

ARTICLE 5 : Le présent règlement fait partie intégrante du *Règlement de zonage numéro 314* qu'il modifie.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Denis Ranger, maire

Joel-Désiré Kra, Directeur général et secrétaire-trésorier

Dépôt du projet de règlement : 10 novembre 2020
Avis de motion : 10 novembre 2020

Maire

Secrétaire-trésorier

Adoption du 1^{er} projet de règlement 10 novembre 2020
Consultation publique écrite :
Adoption du 2^e projet de règlement :
Approbation par les PHV :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur du règlement :
(date d'émission du certificat de
conformité de la MRC)

20-11-21 **Projet de règlement de permis et certificats 312-4**

Il est résolu à l'unanimité d'ajourner ce point pour de plus amples études.

20-11-22 **Demande de permis IFTA**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu, d'effectuer une demande de permis IFTA afin de pouvoir effectuer des activités de transport hors Québec, et d'autoriser le directeur général à procéder à la signature de tout document utile auprès des autorités administratives à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-23 **Appel d'offres – liste de prix des fournisseurs en travaux publics pour l'année 2021**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à la majorité, la conseillère Maryse Lanthier votant contre, d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à lancer un appel d'offres portant sur une liste de prix de fournisseurs en travaux publics pour l'année 2021.

Déclaration
d'intérêts

Maryse Lanthier déclare son intérêt dans le point suivant et s'abstient par conséquent de participer et aux délibérations et au vote.

20-11-24 **Approbation de coûts – centre Michel Lefebvre**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à la majorité, d'approuver les coûts supplémentaires suivants relatifs à la rénovation du centre Michel Lefebvre :

1. Entrée d'eau : approbation de la soumission des Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc. au coût de 4 460 \$, taxes en sus.
2. Réfection du mur de façade : approbation de la soumission de Construction Léger & Fils au coût de 3 358.43 \$, taxes en sus.
3. Travaux de structure : approbation de la soumission de Construction Léger & Fils au coût de 42 872 \$, taxes en sus.
4. Thermopompe mural : approbation de la soumission de Construction Léger & Fils au coût de 5 000 \$, taxes en sus.

POUR	CONTRE
Denis Ranger	Danic Thauvette
Shawn Campbell	Denis Pouliot
Éric Dufresne	

20-11-25 **Achat d'un camion-citerne pour le service incendie**

Maire _____
Secrétaire-trésorier _____

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # 20-08-04 pour l'achat d'un camion-citerne pour le service incendie de Ste-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Maxi Métal, au coût de 416 248 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et d'analyse des offres;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à la majorité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de fabrication du camion-citerne à Maxi Métal, au coût de 416 248 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement de la dépense à la livraison du camion tel que stipulé par le devis d'appel d'offres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à financer la dépense par :

- Le règlement d'emprunt n° 348 au coût de 250 000 \$
- L'appropriation de surplus accumulés non affectés au montant de 187 000 \$

POUR	CONTRE
Denis Pouliot	Shawn Campbell
Maryse Lanthier	Danic Thauvette
Éric Dufresne	

20-11-26

Appui à une demande de subvention du COBAVER-VS

CONSIDÉRANT QUE le COBAVER-VS a un projet de mise en valeur de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touche en partie la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT l'orientation favorable du conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton relatif au projet de mise en valeur de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT l'intérêt du COBAVER-VS à présenter une demande de subvention au programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) afin de concrétiser leur projet de mise en valeur de la rivière Delisle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu, d'appuyer le COBAVER-VS dans leur demande de subvention au MELCC dans le cadre du PSREE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-27

Annulation de la résolution # 20-10-12

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a décidé via la résolution # 20-10-12 d'acheter une pompe portative au coût de 16 580 \$, taxes en sus, chez *Aréo-Feu* ;

Maire

Secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a pu obtenir un prix plus avantageux pour une pompe portative usagée avec une garantie d'un an auprès de *Entreprises François Michel inc.*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu, d'annuler la résolution # 20-10-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-28 **Achat d'une pompe portative**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'acheter une pompe portative pour le service incendie chez *Entreprises François Michel inc.* au coût de 5 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-29 **Signature d'une entente de services avec la FQM relative à du personnel technique**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Réponses aux questions

Le conseil répond aux questions posées par les citoyens via courriel et téléphone, portant notamment sur :

1. Portion d'asphalte affaissée sur la rue Principale
2. Remplacement d'un panneau abîmé sur le chemin Bédard

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

20-11-30 **Levée de la séance**

À vingt heures trente-quatre minutes (20h34) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire